

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Jeudi 19 décembre 2019 à 18 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du 12 décembre, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. RENEAUX William, M. PETTON François, M. MONTIGNY Frédéric, Mme BLONDEL Marie-Thérèse, Mme OMER Laure.

Absents excusés : M. OUIN Christian, M. SCEMAMA Fabien

Secrétaire de séance : M. MONTIGNY Frédéric

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux Conseillers présents s'ils acceptent l'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour, intitulée :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

INDEMNITE DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le décompte des indemnités de Madame FLEURY, Trésorière des Finances Publiques de Saint Valéry en Caux. Monsieur DUBOC informe le Conseil que Madame FLEURY est disponible et de bon conseil pour nos suivis budgétaires.

Le versement d'une indemnité pour 2019 au taux de 100 % est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur DUBOC informe le Conseil qu'une opération comptable budgétaire doit être adoptée afin de permettre le règlement par mandat d'une dépense d'investissement sur l'opération N°107 AMENAGEMENT LOCAUX MAIRIE.

La proposition est adoptée à l'unanimité

SUBVENTION SOLLICITEE

La Banque Alimentaire du Havre nous sollicite pour une aide financière.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention pour l'année 2020 identique à celle de 2019. La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du terrain communal Rue des Fleurs :

Monsieur le Maire propose que, l'année prochaine, nous puissions étudier l'aménagement de l'espace communal situé rue des Fleurs derrière les bacs de tri. Avant cela, Monsieur DUBOC informe les conseillers d'une demande du propriétaire riverain d'acquérir environ 100 m² au bout de ce terrain communal pour faciliter l'accès à sa propriété.

Celui-ci prendrait à sa charge tous les frais d'arpentage et d'acquisition pour cette opération. Aucune objection n'ayant été formulée, le principe de cette opération est accepté et une délibération sera prise lors d'un prochain Conseil pour confirmer cette décision.

Défense Incendie :

Cinq bornes incendies seront installées sur la Commune.

Il est prévu d'installer au hameau du Tôt un équipement de Défense Incendie mixte pour un résidant et la Commune. Monsieur le Maire a rencontré le Référent du SDIS avec ce propriétaire. Il est envisagé la pose d'une réserve incendie souple de 120 m³ par le propriétaire, exploitant un ERP (Etablissement Recevant du Public). Il sera nécessaire, au préalable, de mettre en place une convention fixant les modalités de financement, d'usage et d'entretien de cet espace de « Protection Incendie ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.